

Délibération du Conseil municipal

Séance du 28 mars 2024

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, RETHORE Jacqueline, ROCHAS Philippe, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

FRAKSO Mohamed à LIOTON Valérie
REGRAUI Sidi Kamal à GUIBERT Vincent
SOURICE Corinne à RAVELEAU René

Absent(s) excusé(s)

DELETANG Claire

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

GAILLARD Yohan, PENEAU Sylvie

Convocation adressée le 22 mars 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 29 mars 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE2803-22 | Sport – Mise à disposition des équipements sportifs – Tarifs 2024

Monsieur René Raveleau, adjoint au Maire en charge des sports et des loisirs, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juin 2020, relative aux délégations du maire et d'une manière générale aux droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas de caractère fiscal,

Considérant la fixation des tarifs pour les établissements scolaires du second degré réalisée par l'Etat et faisant l'objet d'un avenant annuel,

Considérant que la commune souhaite appliquer ces mêmes tarifs aux groupements extérieurs,

Considérant l'avis du Comité Consultatif Ville active où il fait bon vivre en date du 12 mars 2024,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de réviser les tarifs des équipements sportifs comme suit :

Installations couvertes

Grande salle	Tarif / heure	
Associations et écoles primaires des Ponts-de-Cé		gratuit
Collèges/Lycées/Enseignement Supérieur des Ponts-de-Cé/Comités, District		10.12 €
Groupements extérieurs		30.20 €
Salle spécialisée		
Associations et écoles primaires des Ponts-de-Cé		gratuit
Collèges/Lycées/Enseignement Supérieur des Ponts-de-Cé/Comités, District		6.11 €
Groupements extérieurs		17.00 €
Espace de convivialité		
Associations et écoles primaires des Ponts-de-Cé		gratuit
Collèges/Lycées/Enseignement Supérieur des Ponts-de-Cé/Comités, District		10.60 €
Groupements extérieurs		12.80 €
Supplément chauffage		
Associations et écoles primaires des Ponts-de-Cé		gratuit
Collèges/Lycées/Enseignement Supérieur des Ponts-de-Cé/Comités, District		2.81 €
Groupements extérieurs		6.50 €
Supplément gardiennage		
Associations et écoles primaires des Ponts-de-Cé		gratuit
Collèges/Lycées/Enseignement Supérieur des Ponts-de-Cé/Comités, District		7.04 €
Groupements extérieurs		12.80 €

Installations extérieures ou de plein air

Terrain synthétique (+2 vestiaires)		
Associations et écoles primaires des Ponts-de-Cé		gratuit
Collèges/Lycées/Enseignement Supérieur des Ponts-de-Cé/Comités, District		11.75 €
Groupements extérieurs		19.30 €
Terrain B herbe (+2 vestiaires)		
Associations et écoles primaires des Ponts-de-Cé		gratuit
Collèges/Lycées/Enseignement Supérieur des Ponts-de-Cé/Comités, District		11.75 €
Groupements extérieurs		19.30 €
Supplément éclairage (forfait)		
Associations et écoles primaires des Ponts-de-Cé		gratuit
Collèges/Lycées/Enseignement Supérieur des Ponts-de-Cé/Comités, District		11.75 €
Groupements extérieurs		19.30 €
Vestiaire supplémentaire		
Associations et écoles primaires des Ponts-de-Cé		gratuit
Collèges/Lycées/Enseignement Supérieur des Ponts-de-Cé/Comités, District		6.11 €
Groupements extérieurs		17.00 €
Piste d'athlétisme		
Associations et écoles primaires des Ponts-de-Cé		gratuit
Collèges/Lycées/Enseignement Supérieur des Ponts-de-Cé/Comités, District		11.75 €
Groupements extérieurs		19.30 €

Court de tennis (extérieur)

Associations et écoles primaires des Ponts-de-Cé	gratuit
Collèges/Lycées/Enseignement Supérieur des Ponts-de-Cé/Comités, District	11.75 €
Groupements extérieurs	19.30 €

Pénalités

Nettoyage

Associations et écoles primaires des Ponts-de-Cé	24.50 €
Collèges/Lycées/Enseignement Supérieur des Ponts-de-Cé/Comités, District	24.50 €
Groupements extérieurs	37.40 €

Perte ou détérioration carte magnétique ou clef forfait

Associations et écoles primaires des Ponts-de-Cé	18.40 €
Collèges/Lycées/Enseignement Supérieur des Ponts-de-Cé/Comités, District	18.40 €
Groupements extérieurs	18.40 €

- Précise que ces tarifs pourront être révisés par décision du Maire.

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	26	CONTRE	0
Pouvoirs	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON


